



Conseil d'Administration du GIP

8 avril 2013

© API du Géoportail



© DR

Ordre du jour

- **Changement de Présidence**
- **Présentation du rapport d'activités 2012 – 1er bilan des actions du CRAIG sur la période 2007-2013**
- **Proposition d'actions pour la période 2014-2020**
- **Point financier**
- **Partenariat CRAIG / ERDF**



Changement de Présidence

➤ Mise en place du Président

- **M. René SOUCHON, Président du Conseil régional d'Auvergne**

➤ Délégation de signature

- **M. Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG**
- **M. Jean-Michel BOSSARD, DGS du Conseil régional**

» Pour tous les actes relatifs au fonctionnement du GIP

A l'exclusion :

» Marchés > 130 000 € HT

» Représentation du GIP en justice





Présentation du rapport d'activités 2012

-

1er bilan des actions du CRAIG sur la période 2007-2013

Présentation du rapport d'activités 2012



- **www.craig.fr** passe le cap des **150 000** visites
- **462** jeux de données commandés
- Le Plan cadastral informatisé en téléchargement sur la plateforme du CRAIG
- Programmation des prises de vue 2013, le CRAIG et l'IGN mettent leurs moyens en commun
- Open Data
<http://www.craig.fr/opendata>

1er bilan des actions du CRAIG sur la période 2007-2013

1. Création du GIP CRAIG et adhésion de l'IGN

- de doter les partenaires du CRAIG de droits statutaires
- d'avoir une gestion autonome
- de contractualiser directement avec les administrations membres
- de passer commande avec des tiers selon l'ordonnance du 6 juin 2005
- d'inscrire le dispositif dans la durée

1er bilan des actions du CRAIG sur la période 2007-2013

2. Acquisition de données

Données	Année de référence	Estimation coût en T.T.C. (sans mutualisation)	Montant CRAIG T.T.C.
BDD Entreprises / ZA	2008	19 136,00 €	19 136,00 €
Fichiers fonciers	2009	319 550,00 €	17 360,00 €
Orthophographies 2009 / 2010 - 30 cm - Départements	2009/2010	861 782,78 €	588 790,80 €
Modèles Numériques de Terrain			
Orthophographies 2009 / 2010 - 15cm + LiDAR - Agglomérations			
MNT Puy de Dôme	2011	71 108,18 €	71 108,18 €
SCAN25©	2007/2013	729 241,27 €	167 591,95 €
BDCARTO©	2007/2010	369 416,70 €	
Orthophographies 2013 - 25 cm - Départements	2013	630 000,00 €	315 000,00 €
Orthophographies 2013 - 10 cm – Agglomérations + LiDAR Clermont Co / CABA			
Numérisation du cadastre des communes de l'Allier (03)	2013/2017	162 376,11	139 323,5 €
TOTAL TTC		3 162 611,04 €	1 487 884,93 €



En cours



Financement spécifique

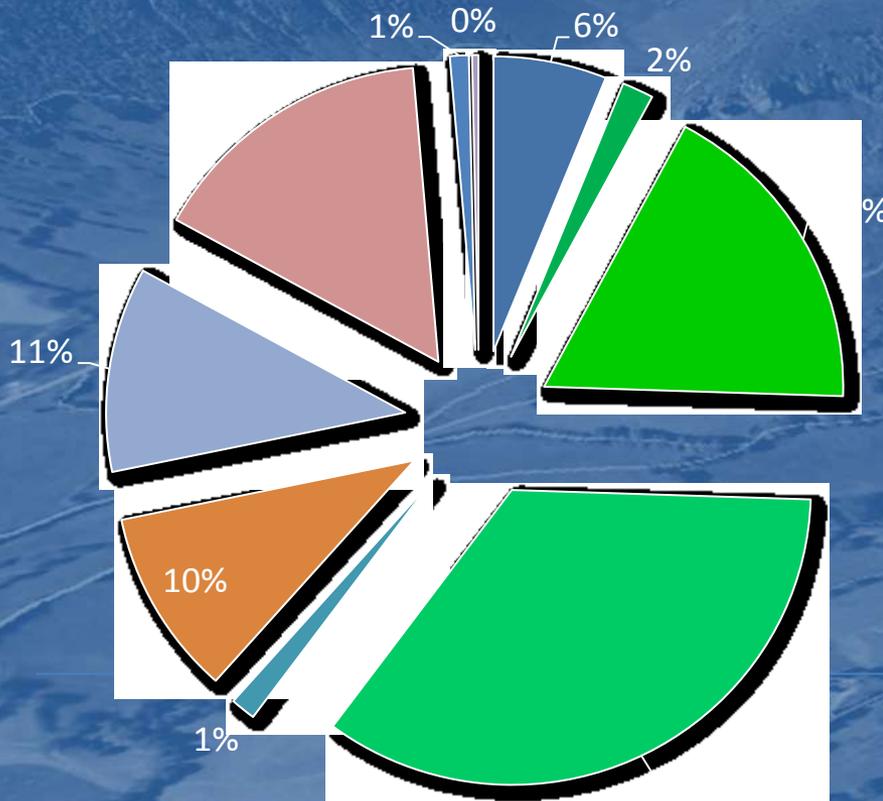
Economie estimée : 1 674 726,11 €

1er bilan des actions du CRAIG sur la période 2007-2013



3. Plateforme d'échange de données

314 organismes bénéficiaires représentant
405 utilisateurs



- Services de l'Etat
- Conseil régional ou général
- EPCI
- Commune
- Chambre consulaire
- Association
- Etablissement Public
- Autres EPCI
- SA sous contrôle d'Etat
- GIP

<http://www.craig.fr>

1er bilan des actions du CRAIG sur la période 2007-2013

4. Animation régionale



1er bilan des actions du CRAIG sur la période 2007-2013

4. Aménagement Numérique du Territoire

Mise en œuvre du site internet
TAPIR sur les Travaux
d'Aménagement Programmés sur
les infrastructures de réseaux

<http://tapir.craig.fr>

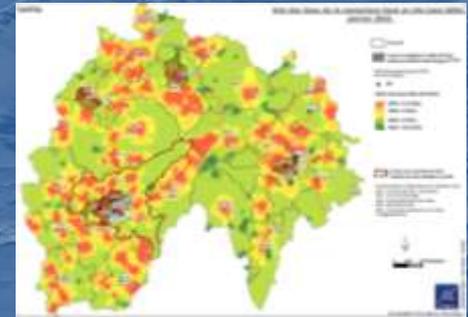
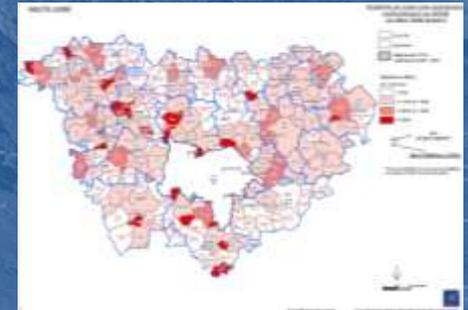


1er bilan des actions du CRAIG sur la période 2007-2013

4. Aménagement Numérique du Territoire

Accompagnement des partenaires du SDTAN

- Recensement des données utiles
- Analyses spatiales
- Production de cartographies





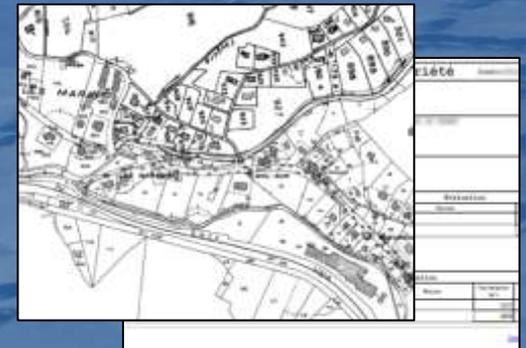
Proposition d'actions pour la période 2014-2020



Proposition d'actions pour la période 2014-2020

1. Acquisition de données références

- Réalisation des orthophotographies des départements de la région et de leurs agglomérations
- Acquisition des fonds cartographiques SCAN 25[®]
- Acquisition des fichiers fonciers
- Numérisation du plan cadastral



Proposition d'actions pour la période 2014-2020

1. Acquisition de données références (nouvelles)

- Réalisation d'une base régionale sur l'occupation des sols
- Acquisition des fonds cartographiques SCAN[®]
- Réalisation d'une base régionale sur les documents d'urbanisme

Mise en place d'un comité de programmation en lien avec l'IGN



Proposition d'actions pour la période 2014-2020



2. Application réglementaire

➤ Mission INSPIRE

Objectif : Mise en commun et amélioration des données géographiques des Etats membres

But : Mieux concevoir et mettre en œuvre les politiques communautaires dans les domaines suivants :

- Environnement
- Transports
- Energie
- Agriculture

Proposition d'actions pour la période 2014-2020



2. Application réglementaire

➤ Mission INSPIRE

Obligations :

- la fourniture des données selon des règles de mise en œuvre communes,
- la constitution de catalogues de données,
- l'application de règles d'interopérabilité,
- l'accès gratuit aux métadonnées,
- l'accès aux données pour les acteurs réalisant une mission rentrant dans le cadre d'INSPIRE,
- les services pour permettre ces accès,
- l'existence d'une organisation adaptée pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de la directive.

Proposition d'actions pour la période 2014-2020



2. Application réglementaire

➤ Mission INSPIRE

Proposition : Recrutement d'un chargé de mission (1 an + 3 ans si financement)

- l'administration fonctionnelle du catalogue de données et des services web connexes
- la mise en conformité des données concernées par la Directive
- l'accompagnement des utilisateurs à l'utilisation des services INSPIRE
- le suivi des groupes nationaux pilotés par le MEDDE (GT Métadonnées ; GT Géosource...)
- Suivi des problématiques liées à l'ouverture des données publiques « Open Data »

Proposition d'actions pour la période 2014-2020



2. Application réglementaire

- Réforme sur les déclarations de travaux à proximité des réseaux DT-DICT : Proposition de partenariat d'ERDF pour la constitution d'un fond de plan au 1/200

Réforme DT / DICT



Réforme DT / DICT



➤ Qui est concerné:

- **40% sensibles pour la sécurité** : Electricité -> éclairage public, gaz, réseau de chaleur...
- 60% non sensibles pour la sécurité : Communications électroniques, eau, assainissement.

➤ Les nouvelles exigences en matière de cartographie

- pour les réseaux sensibles* à un intervalle de 40/50 cm (classe A)
- pour les réseaux non sensibles à un intervalle de 1,5 m (classe B)

➤ Le calendrier fixé par la Loi

- 1er janvier 2019 : obligation de fonds de plans et tracés géoréférencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine
- 1er janvier 2026 : obligation de fonds de plans et tracés géoréférencés pour les réseaux sensibles enterrés hors unité urbaine

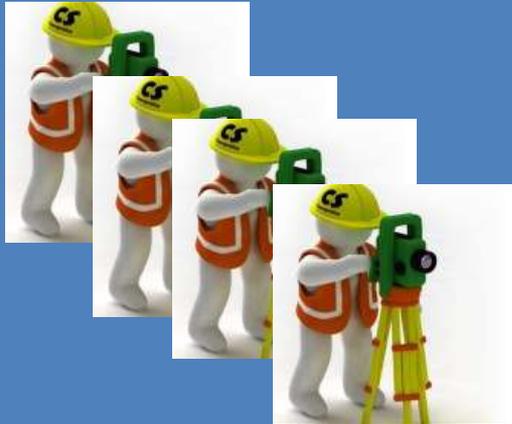
➤ Volet Cartographie – fond de plan : extrait de l'arrêté du 15 février 2012

« Le fond de plan employé est le meilleur lever régulier à grande échelle disponible, établi et mis à jour par **l'autorité publique locale compétente** en conformité avec les articles L. 127-1 et suivants du Code de l'environnement ; »

Mutualisation du fond de plan très grande échelle

- Fond de plan très grande échelle – 1/200
- Levers topographiques
- Cahier des charges / préconisations

Lever « traditionnel »



Fonds de plan
orientés
« METIER »

Nouvelles techniques de lever « automatisées »

A partir d'une prise de vue
aérienne très haute résolution



A partir d'une prise de
vue terrestre



Fond de plan **UNIQUE**



Réforme DT / DICT : Plan d'actions



- **Avril : ERDF sollicite IGN Conseil pour une mission de conseil autour de la production d'un fond de plan très grande échelle en Auvergne**
 - Evaluation des techniques de production => Les solutions pérennes
 - Conseil sur l'organisation à mettre en œuvre

➔ **Conclusion attendue pour cet été**

Scénario si conclusions de l'étude sont positives:

- **Pilotage / coordination / diffusion / maintien : CRAIG => impacts sur le fonctionnement**
- **Recherche de partenariats auprès des exploitants de réseaux pour le financement / le portage de la production du fond de plan**
- **Lancement d'une expérimentation sur une zone significative**

Proposition d'actions pour la période 2014-2020



3. Groupes de travail

Constitution et entretien
d'une base géographique sur
l'accessibilité des massifs
forestiers



Favoriser le partage
d'expériences dans le
domaine du foncier. Il a pour
ambition d'être un lieu
d'échange de bonnes
pratiques.

Constitution et l'entretien en
d'une base de données
permettant d'identifier les
périmètres des ZA sur la
région



A définir.

Suivi de la convention de
partenariat CRAIG / IGN /
SDIS pour l'intégration
d'éléments de mise à jour de
données topographiques des
SDIS dans le RGE



Réflexion sur la
numérisation des
documents d'urbanisme et
des servitudes d'utilité
publique.

Proposition d'actions pour la période 2014-2020



4. Aménagement numérique du territoire

- Suivi des déploiements du Réseau d'Initiative Publique (RIP)
- Le suivi des déploiements d'ORANGE dans les zones AMII
- Engager une réflexion sur la téléphonie mobile (couverture 3G / 4G, Zones blanches).

Proposition d'actions pour la période 2014-2020



4. Aménagement numérique du territoire

- Suivi des déploiements du Réseau d'Initiative Publique (RIP)
- Le suivi des déploiements d'ORANGE dans les zones AMII
- Engager une réflexion sur la téléphonie mobile (couverture 3G / 4G, Zones blanches).

Proposition d'actions pour la période 2014-2020



5. Infrastructure de données spatiales

- Mettre en œuvre des services INSPIRE
- Proposer de nouveaux services web (ex : consultation du cadastre ou des documents d'urbanismes)
- Garantir une continuité de service
- ...

6. Animation

- Poursuite de cette mission



Point financier

Présentation du compte-financier 2012



Voir PPT

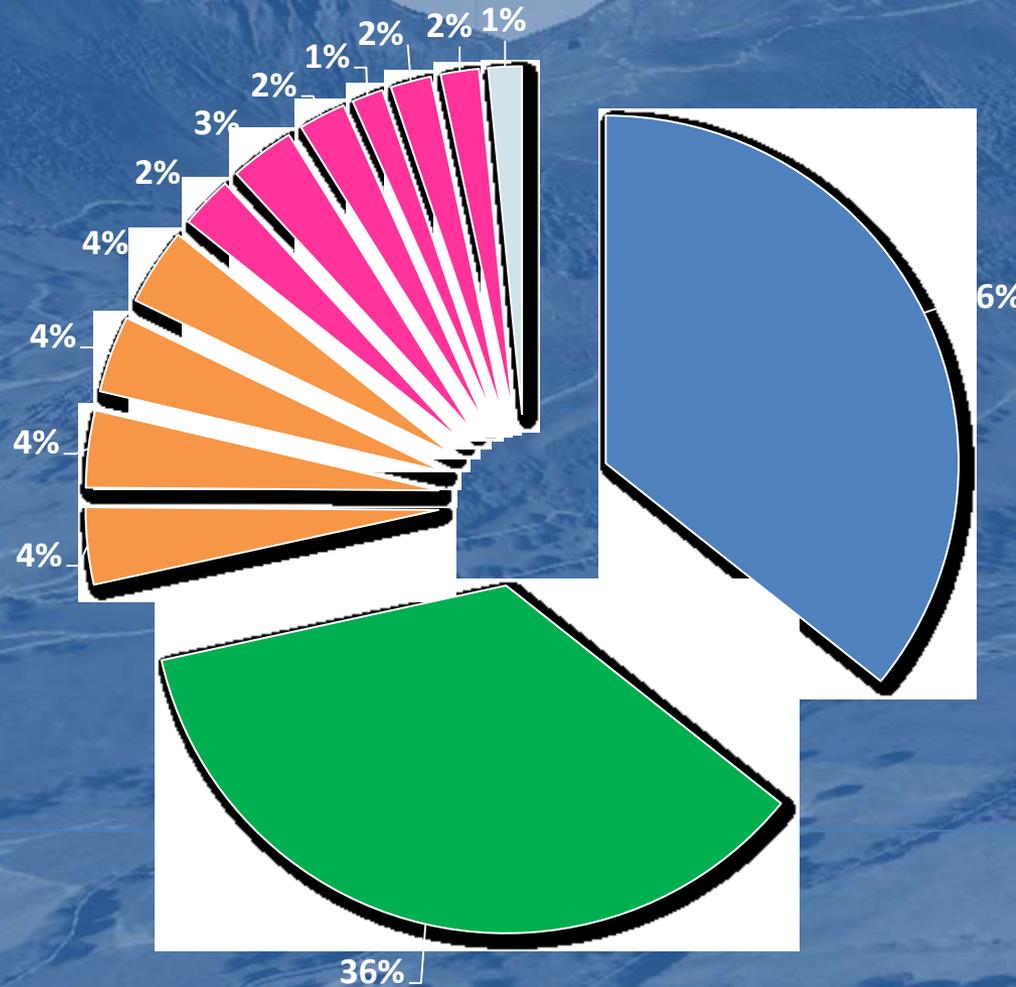
Financement du GIP 2014-2020

➤ Répartition des financements en 2007-2013

TYPES PARTENAIRES	NOM	ADHESION	NB ANNEES	MONTANT ANNUEL	MONTANT TOTAL	PART EN %
ETAT	FNADT	2007	7	100 000,00 €	700 000,00 €	35,25%
CONSEIL REGIONAL	AUVERGNE	2007	7	100 000,00 €	700 000,00 €	35,25%
CONSEIL GENERAL	ALLIER	2009	5	14 000,00 €	70 000,00 €	3,53%
CONSEIL GENERAL	CANTAL	2009	5	14 000,00 €	70 000,00 €	3,53%
CONSEIL GENERAL	HAUTE-LOIRE	2009	5	14 000,00 €	70 000,00 €	3,53%
CONSEIL GENERAL	PUY-DE-DOME	2009	5	14 000,00 €	70 000,00 €	3,53%
AGGLOMERATION	CAM	2009	5	9 451,00 €	47 255,00 €	2,38%
AGGLOMERATION	VICHY VAL D'ALLIER	2009	5	11 645,00 €	58 225,00 €	2,93%
AGGLOMERATION	MOULINS COMMUNAUTE	2009	5	8 488,00 €	42 440,00 €	2,14%
AGGLOMERATION	CLERMONT-COMMUNAUTE	2011	3	14 000,00 €	42 000,00 €	2,12%
AGGLOMERATION	CAPEV	2010	4	9 116,00 €	36 464,00 €	1,84%
AGGLOMERATION	CABA	2010	4	8 569,00 €	34 276,00 €	1,73%
IGN	IGN	2011	3	15 000,00 €	45 000,00 €	2,27%
						1 985 660,00 €

Financement du GIP 2014-2020

➤ Répartition des financements en 2007-2013



□ ETAT

■ CONSEIL REGIONAL

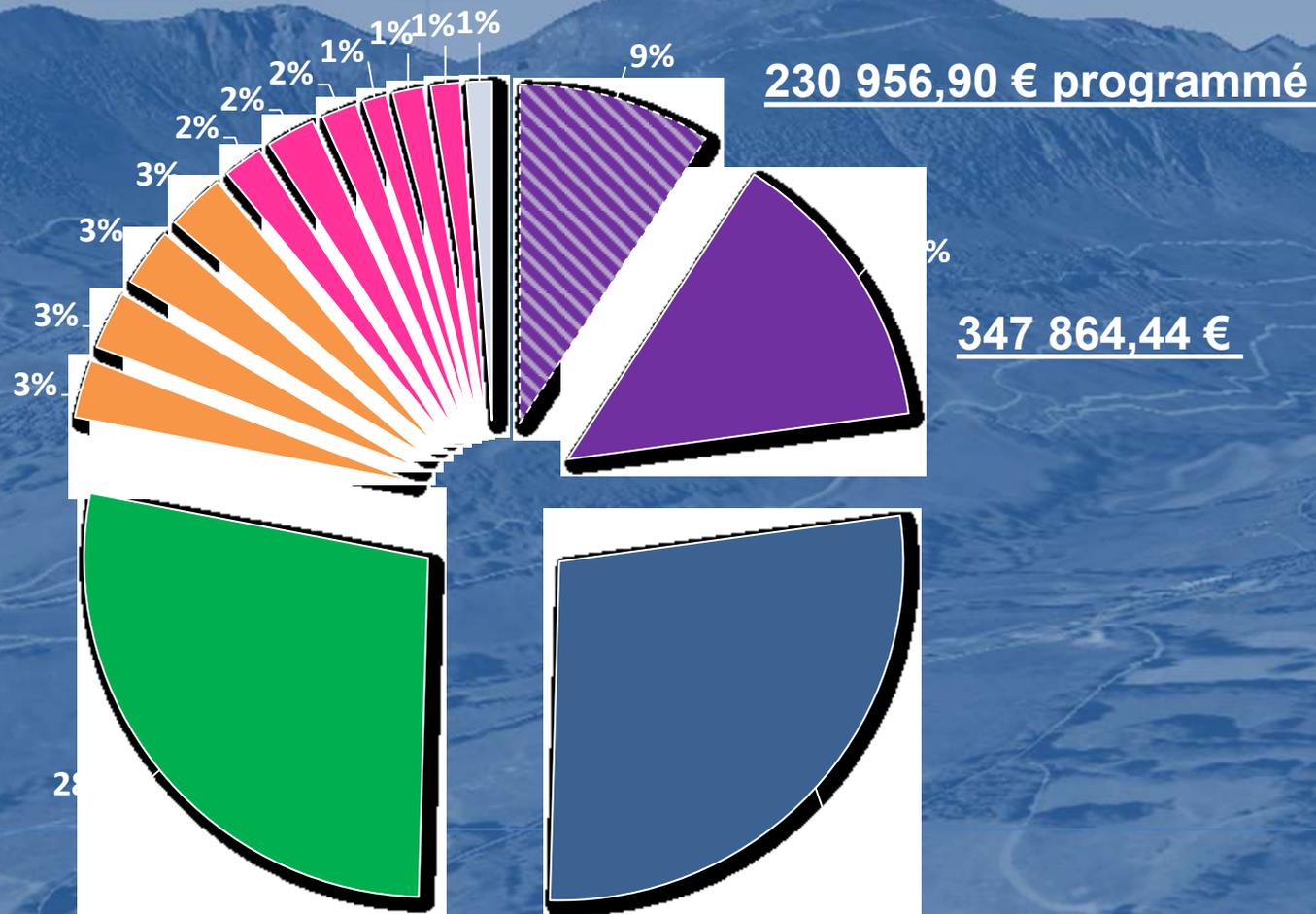
■ CONSEIL GENERAL

■ AGGLOMERATION

■ IGN

Financement du GIP 2014-2020

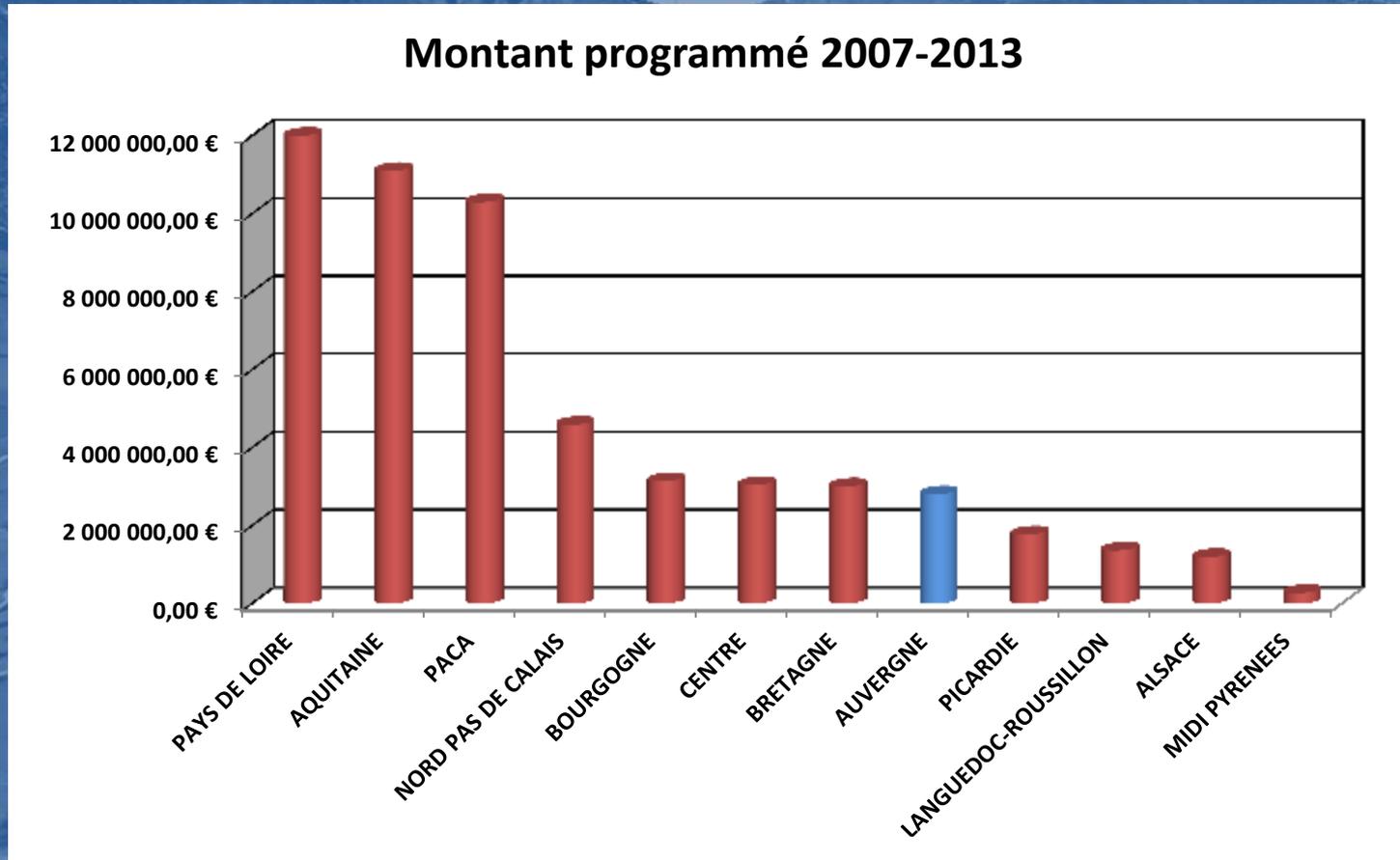
➤ Répartition des financements en 2007-2013



■ EUROPE ■ ETAT ■ CONSEIL REGIONAL ■ CONSEIL GENERAL ■ AGGLOMERATION ■ IGN

Financement du GIP 2014-2020

Comparatif des IDG sur la période 2007-2013



Source : Etude préalable à l'intégration des Infrastructures de Données Géographiques (IDG) régionales dans les CPER 2014-2020 - AFIGEO

Financement du GIP 2014-2020

- Conventions financières échéance 2014
 - CABA + CAPV avenant en cours
 - QUID de la participation de l'Etat en 2014 ?
- Plan d'actions 2014-2020
 - Révision des contributions des membres ?
 - Révision à la baisse du plan d'actions ?
 - Co-financement de l'Europe FEDER / FEADER ?

 Proposer au prochain CA
un partenariat global sur la période 2014-2020

Financement du GIP 2014-2020

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL 2013-2020

CHARGES									PRODUITS								
ANNEE	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	ANNEE	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
CHARGES DE PERSONNEL	281 621	309 776	316 287	321 554	328 295	335 159	342 147	347 533	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	345 709	358 563	359 091	359 628	360 175	360 732	361 300	361 645
631,633 : Impôts, taxes et versement Assimilés	19 306	21 284	21 841	22 288	22 865	23 453	24 053	24 510	744 : Subventions d'exploitations	345 709	358 563	359 091	359 628	360 175	360 732	361 300	361 645
64 : Charges de personnel	262 315	288 492	294 446	299 266	305 430	311 706	318 094	323 023									
AUTRES CHARGES	174 277	126 711	89 944	158 279	118 281	68 062	146 397	106 398									
60 : Achats (sauf 603)	4 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	AUTRES RESSOURCES	152 962	111 073	74 306	152 641	112 643	62 424	140 759	100 760
61 : Services extérieurs	22 600	19 700	19 700	19 700	19 700	19 700	19 700	19 700	77	60 962	60 962	60 962	60 962	60 962	60 962	60 962	60 962
62 : Autres services extérieurs	15 800	9 900	9 900	9 900	9 900	9 900	9 900	9 900	78	92 000	50 111	13 344	91 679	51 681	1 462	79 797	39 798
63 : Impôts, taxes et versement assimilés	0																
65 : Autres charges de gestion courante	0																
67 : Charges exceptionnelles	0																
68 : Dotations aux amortissements et provisions	131 877	95 111	58 344	126 679	86 681	36 462	114 797	74 798									
TOTAL DES DEPENSES DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	455 898	436 487	406 231	479 833	446 576	403 221	488 544	453 931	TOTAL DES RECETTES DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	498 671	469 636	433 397	512 269	472 818	423 156	502 059	462 405
RESULTAT (Bénéfice)	42 773	33 149	27 166	32 436	26 242	19 935	13 515	8 474									

Financement du GIP 2014-2020



TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2013-2020

EMPLOIS									RESSOURCES								
ANNEE	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	ANNEE	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Insuffisance d'autofinancement						6 027	12 447	17 488	Capacité d'autofinancement	21 688	17 187	11 204	6 474	280			
13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT									10 : CAPITAL ET RESERVES								
20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	291 122	244 432	66 182	301 237	181 293	30 685	265 740	145 795	13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	142 087	73 791	31 948	91 950	101 950	0	70 500	80 500
21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 550	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500									
TOTAL DES EMPLOIS	295 672	245 932	67 682	302 737	182 793	32 185	267 240	147 295	TOTAL DES RESSOURCES	163 775	90 978	43 152	98 424	102 230	0	70 500	80 500
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT									PRELEVEMENT AU FONDS DE ROULEMENT	131 897	154 954	24 530	204 313	80 563	32 185	196 740	66 795

Evolution des statuts

➤ Obligation

- loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit
- décret n° 2012.91 du 26 janvier 2012 relatif aux GIP

Les principaux changements sont :

- Les GIP peuvent désormais être constitués pour une durée illimitée
- Le GIP peut avoir des agents mis à disposition relevant de personnes morales de droit public non membre du GIP
- Le recrutement pour une durée indéterminée est autorisé par le recours au code du travail ou à un régime de droit public
- Le GIP « local » est déterminé par la proportion de la participation de l'Etat ou une structure soumise au contrôle économique et financier de l'Etat ou au contrôle budgétaire de l'Etat (moins de 50% des voix)





Partenariat CRAIG / ERDF pour la rediffusion des données moyenne et basse tension

Convention de mise à disposition des
informations relatives aux travaux délibérés
d'ERDF en Auvergne pour le déploiement du
Très Haut Débit